

ATELIER DE BASE ESPACE

PERSONNEL SERVICE DE GARDE¹

Durée approximative : 30 minutes
45 minutes incluant les *parties optionnelles*



Document uniforme et obligatoire

Adopté lors de la Collective de février 2020

Mise à jour : **juillet 2021**

¹ **REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION**

© Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Table des matières

Introduction	2
1. Accueil et présentation.....	3
1.1 Équipe d'animation et organisme ESPACE	3
1.2 But du programme	4
1.3 Présentation des documents du ROEQ.....	4
2. Analyse et problématique	6
2.1 Dynamique des abus de pouvoir	6
2.2 La violence faite aux enfants	6
2.3 La vulnérabilité des enfants et le pouvoir d'agir	7
3. Atelier pour enfants : stratégies pour contrer la vulnérabilité	9
3.1 Description des ateliers pour enfants	9
3.2 Points techniques pour le bon déroulement des ateliers	10
3.3 Cahiers d'activités en complément au programme ESPACE.....	12
4. Quand un enfant est victime de violence	13
4.1 Pistes pour vérifier si un enfant est victime de violence	13
4.2 Quand un enfant se confie à vous	14
4.3 Ressources	15
5. Conclusion et évaluation	16
5.1 Conclusion	16
5.2 Évaluation	16

Introduction

Aux animatrices-animateurs aux adultes

Vous retrouverez ci-joint le texte d'atelier de base pour le personnel éducatif scolaire. Il s'agit d'un atelier d'une durée approximative de 30 minutes.

Vous avez la possibilité d'offrir un atelier avec plus de contenu en ajoutant le texte *mis en italique*. Dans ce cas, l'atelier de base sera d'une durée approximative de 45 minutes.

Recommandation de la collective du ROEQ issue de la résolution 20-02-4 PR-12-98
ADOPTION DE L'ATELIER DE BASE POUR LE PERSONNEL SERVICE DE GARDE SCOLAIRE ET
DE L'ATELIER DE BASE POUR LE PERSONNEL SERVICE DE GARDE PRÉSCOLAIRE

1. Lors d'une première sensibilisation dans un milieu, offrir l'atelier de base avec les sections optionnelles ainsi qu'au moins un bloc thématique, afin d'offrir un atelier d'environ 1h30. Demander un maximum de temps au milieu pour offrir l'atelier.
2. Pour toutes autres sensibilisations, offrir l'atelier de base 30 minutes avec l'ajout d'un bloc thématique.
3. L'atelier de base de 30 minutes sans blocs thématiques doit être offert en dernière option, de façon exceptionnelle, advenant que les milieux n'aient pas de disponibilité pour recevoir l'atelier pour adultes.

Blocs thématiques en lien avec cet atelier :

Bloc 1 : Recevoir les confidences et accompagner l'enfant lors d'une situation de dévoilement (à venir)

1. Accueil et présentation

Objectifs :

- Accueillir les participantes-participants.
- Présenter l'équipe d'animation, le but programme ESPACE, les documents remis et le plan de la rencontre.

1.1 Équipe d'animation et organisme ESPACE

Bonjour, je me présente, _____, et voici _____. Nous vous remercions d'être présents à cet atelier pour adultes qui est en lien avec ceux auxquels les enfants de votre milieu scolaire vont bientôt participer.

Notre organisme ESPACE _____ est membre du Regroupement des organismes ESPACE du Québec, qui comprend 10 organismes partout au Québec. D'ailleurs, vous pouvez consulter le site web au www.espacesansviolence.org où vous pourrez découvrir notre microsite régional.

Notre organisme existe depuis (spécifiez les renseignements que vous trouvez pertinent à nommer).

Outil suggéré pour dynamiser : Activité brise-glace (1.4)

Nous allons parler ouvertement de la violence parce que c'est aussi important de parler de la prévention de la violence faite aux enfants que de la prévention des incendies. Avec les enfants, ESPACE aborde la violence entre enfants et de la part d'adultes. ESPACE a besoin de vous et de l'implication de tout le milieu pour y arriver.

Nommer au moins un élément qui se retrouver dans le document sur les traumatismes et les coûts de la non-prévention. Choisir celui qui vous convient le mieux.

AU BESOIN :

Nous vous référons à la feuille « les coûts de la non-prévention et des traumatismes » qui se retrouve dans la section complément d'information à remettre de la boîte à outils pour les ateliers pour adultes.

1.2 But du programme

Le programme ESPACE vise la prévention de toutes les formes de violence, qu'elle soit verbale, psychologique, physique, sexuelle ou qu'il s'agisse de négligence. Il est composé de trois volets : personnel du milieu visité, parents et enfants de 3 à 12 ans.

Ses principaux objectifs sont :

- Outiller les adultes et les enfants pour savoir reconnaître la violence ;
- Donner des moyens concrets pour y faire face ;
- Développer un réseau d'entraide entre adultes et enfants.

Il favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie des enfants.

L'approche d'ESPACE se distingue des approches plus traditionnelles qui visent le contrôle des victimes potentielles ou de l'agresseur. Les approches traditionnelles véhiculent souvent des messages du type « ne pas » : ne pas accepter de bonbons d'un inconnu, ne pas parler aux inconnus, ne pas monter dans la voiture d'un inconnu, bref, ne pas faire ceci ou cela, sans proposer de solutions possibles.

AU BESOIN :

En plus de s'appuyer souvent sur des mythes et des préjugés, ces façons de faire suscitent la peur. Elles favorisent l'impuissance et le maintien de la vulnérabilité. De plus, la responsabilité de l'agression est ainsi facilement transférée à la victime qui n'a pas respecté les règles de « ne pas ». (Les agressions commises par les inconnus représentent 12 % des infractions sexuelles envers des enfants et jeunes victimes enregistrées par la police en 2012, au Canada. Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité – Statistique Canada).

Les approches visant à contrôler les agresseurs procurent une fausse sécurité, puisqu'il est impossible de les mettre tous en prison et pour longtemps. Et lorsqu'on arrive à les arrêter, plusieurs personnes ont déjà été agressées.

**Pour plus d'information, vous référez au point 2.5 ESPACE : son analyse de la Base d'unité.*

1.3 Présentation des documents du ROEQ

Outils suggérés pour dynamiser : faire une pochette du participant (papier ou virtuelle) et y inclure différents documents. Les organismes sont invités à mettre ces documents sur leur microsite.

*Présenter les documents que vous remettez au personnel éducatif des milieux de garde.

Nous vous invitons à poser vos questions d'ordre général au fur et à mesure. Nous demeurons également disponibles à la fin de la rencontre.

AU BESOIN :

Si une participante-participant dit quelque chose qui pourrait porter atteinte à une personne ayant vécu de la violence, vous pourriez utiliser une formule comme celle-ci : « étant donné la possibilité qu'il y ait, parmi nous, des personnes ayant subi de la violence, par respect pour elles, il serait important de faire attention à nos commentaires. »

2. Analyse et problématique

Objectif :

- Conscientiser les participantes-participants :
 - À la dynamique des abus de pouvoir qui sont la source des agressions ;
 - *Aux différentes formes de violence ;*
 - À l'analyse des facteurs de vulnérabilité et aux moyens pour les contrer.

2.1 Dynamique des abus de pouvoir

Au-delà des situations spectaculaires que l'on voit dans les médias, il y a la violence qui nous touche toutes et tous. Celle sur laquelle nous avons du pouvoir.

Outils suggérés pour dynamiser : Affiches illustrant la hiérarchie des abus de pouvoir (2.1, 2.2 et 2.2B)

La violence faite aux enfants est l'expression d'un abus de pouvoir d'un adulte sur un enfant ou encore, d'un enfant sur un autre plus vulnérable. C'est pourquoi notre analyse remet en question les inégalités de pouvoir entre les personnes et notre approche vise le renforcement des enfants, des adultes et des milieux de vie.

Notre statut d'adulte, votre statut d'éducatrice-d'éducateur, de professionnel travaillant auprès des enfants vous donne du pouvoir sur les enfants. Ce pouvoir est aussi et surtout une responsabilité face aux enfants : les encadrer, les guider, leur transmettre des valeurs, de l'affection, etc. Ce pouvoir n'est donc pas mauvais en soi, tout dépend de ce que j'en fais et la majorité du temps nous l'utilisons correctement pour guider les enfants. Cela devient un problème quand nous l'utilisons pour poser des gestes qui n'apportent rien au bien-être de l'enfant et qui l'abaissent plutôt que de l'élever, le valoriser. Ces abus de pouvoir se traduisent alors en agressions.

2.2 La violence faite aux enfants

Prenons quelques minutes pour parler de la violence faite aux enfants.

Outils suggérés pour dynamiser : Questionnaire (2.7)

On peut se demander si le fait d'avoir perdu patience, d'avoir crié, serré le bras d'un enfant constitue de la violence. La ligne de démarcation n'est pas toujours claire. **Il y a une distinction entre un geste exceptionnel et des actes répétés qui affectent la santé physique ou psychologique de l'enfant, l'impact n'est pas le même.**

C'est difficile, comme adulte, de ne jamais commettre d'abus de pouvoir envers les enfants. Cela demande une grande vigilance et une bonne gestion de nos émotions.

Pour nous aider lors de situations stressantes :

- *Au lieu de se demander : qu'est-ce que je dois faire ? Se demander : de quoi l'enfant a-t-il besoin ?*
- *Est-ce que je l'élève ou je le rabaisse ?*
- *Pour des situations plus complexes, ne pas hésiter à demander l'avis d'autres personnes : collègues, intervenantes-intervenants du milieu, parents de l'enfant, etc.*

Par exemple (l'animatrice-l'animateur peut utiliser un autre exemple que celui-ci) :

Un enfant apprend la propreté et fait souvent pipi dans ses bobettes devant la toilette. Son éducatrice-éducateur lui dit : « Tu as encore fait pipi dans tes culottes ! Va falloir te remettre des couches de bébés, tu n'es pas capable de te retenir ! » Est-ce que cette intervention abaisse ou élève l'enfant ?

Des fois on peut réagir ainsi parce qu'on a eu grosse journée. Ça peut aussi être parce que c'est un enfant qui vient souvent solliciter notre aide.

En se centrant sur les émotions et les besoins de l'enfant, on pourrait davantage l'aider.

Comment pourrais-je intervenir ? (Prendre les réponses des participantes-participants.)

Exemples d'interventions :

- *Nommer les faits, ne pas culpabiliser l'enfant ;*
- *Lui dire qu'il est en apprentissage ;*
- *Le renforcer lorsqu'il réussit à se retenir et faire des pipis dans la toilette ;*
- *En discuter avec les parents afin de vérifier comment se déroule l'apprentissage de la propreté à la maison ;*
- *Etc.*

Formulation :

« Tu as fait pipi dans tes culottes. Viens, on va aller te nettoyer, on va aller te changer et mettre du linge propre. C'est un défi d'apprendre à aller à la toilette. On va le travailler ensemble. »

2.3 La vulnérabilité des enfants et le pouvoir d'agir

Outils suggérés pour dynamiser : Tableau des facteurs de vulnérabilité (2.9)

Trois facteurs importants rendent les enfants vulnérables aux agressions :

- 1) Le manque d'information
- 2) Leur dépendance vis-à-vis des adultes
- 3) L'isolement social

Les enfants manquent d'information sur les agressions :

Les enfants sont généralement peu ou mal informés au sujet des agressions et encore moins de leurs droits. Les adultes sont souvent mal à l'aise avec le sujet ou ne veulent pas leur faire peur ou encore, s'appuient sur des informations fausses, ignorant par exemple que le « méchant inconnu aux bonbons » ne court pas les rues, comparativement à l'agresseur connu et souvent aimé qui vit avec l'enfant ou dans son entourage.

Les actions à favoriser pour contrer le manque d'information :

- *fournir aux enfants de l'information qui les aidera à reconnaître la violence et à savoir comment réagir;*
- *sensibiliser les adultes à ce problème et les préparer à reconnaître la violence et à recevoir des confidences.*

Les enfants sont dépendants des adultes :

Il est naturel que les enfants dépendent des adultes pour être nourris, éduqués, aimés et pour apprendre à vivre en société. Cette dépendance devrait susciter la protection des adultes, mais il arrive que des adultes l'utilisent, au contraire, au détriment de l'enfant en leur infligeant des blessures morales ou physiques. De leur côté, les enfants se voient comme les adultes les voient, c'est-à-dire souvent comme des êtres qui ont besoin des adultes pour régler leurs problèmes et les protéger.

Les actions à favoriser pour contrer la dépendance :

- *informer les enfants de leurs droits;*
- *donner des moyens pour agir face au danger;*
- *développer l'affirmation de soi (dire non);*
- *développer la capacité d'utiliser leur jugement critique plutôt que de demander l'obéissance aveugle. Les enfants qui obéissent aveuglément auront plus de difficulté à s'affirmer en général et aussi face à l'agresseur.*

Les enfants sont isolées-isolés :

Parce qu'ils connaissent peu les ressources d'aide disponibles et ignorent leurs droits, les enfants n'auront pas le réflexe de recourir aux intervenantes-intervenants de leur milieu, de déposer une plainte à la police, d'appeler le CLSC ou la DPJ. Entre amies-amis, les enfants se considèrent souvent comme de simples partenaires de jeux et non comme des personnes pouvant s'entraider. La situation devient plus problématique pour les enfants victimes de violence à qui l'agresseur a dit de garder le secret.

Les actions à favoriser pour contrer l'isolement :

- *développer l'entraide entre enfants et avec les adultes;*
- *s'assurer que les adultes et les enfants connaissent les ressources qui existent pour eux;*
- *Amener l'enfant à identifier des adultes de confiance dans son entourage.*

3. Atelier pour enfants : stratégies pour contrer la vulnérabilité

Objectif :

- Informer les adultes sur le déroulement des ateliers des enfants et leur rôle.
- Permettre aux adultes de poursuivre la prévention dans le même esprit et même vocabulaire qu'ESPACE.
- Démontrer l'importance du renforcement du pouvoir d'agir des enfants en prévention.

Le programme ESPACE a été conçu pour diminuer la vulnérabilité des enfants et augmenter leur pouvoir d'agir.

ESPACE mise sur **l'affirmation, l'entraide et la force intérieure** pour prévenir la violence.

3.1 Description des ateliers pour enfants

Outils suggérés pour dynamiser : Présentation de la capsule ESPACE *Des droits importants*

- Trois ou deux personnes pour animer l'atelier dans chaque groupe d'enfants;
- Se déroule sur trois jours consécutifs, 20 à 30 minutes d'animation, suivi d'une période de jeu libre le jour 1 et de rencontres post-ateliers les jours 2 et 3;
- Basé sur trois droits : la Sécurité, la Force et la Liberté;
- Suite à la présentation de mises en situation sur les différentes formes de violence, les stratégies préconisées sont de dire non, demander de l'aide, le dire à un adulte et utiliser l'autodéfense, au besoin;
- Sur base volontaire, le personnel est invité à participer à la pièce de Guy;
- À la fin de l'atelier, les enfants se sentent généralement plus fortes et forts, avec des solutions à mettre en application au besoin;
- Activité de transition pendant les rencontres postateliers;
- Sur base volontaire, les enfants sont invités à venir poser des questions ou vérifier leur compréhension des notions vues en atelier avec une personne de l'équipe d'animation;
- Rôle de l'animatrice-animateur : dans le cas où il y aurait des confidences nécessitant un suivi, l'animatrice-l'animateur devient le lien entre l'enfant et les ressources du milieu;
- Utilisation de matériel afin de dynamiser les ateliers : photos pour illustrer les droits, marionnettes, schémas corporels imagés.

Thèmes des trois journées :

- *Jour 1 : explication des droits à la sécurité, à la force et à la liberté, situation d'intimidation entre enfants avec recherche de stratégies (dire non, demander de l'aide et le dire à un adulte) ;*
- *Jour 2 : retour sur les notions vues la veille, spectacle de marionnettes qui apprend aux enfants des règles de sécurité ainsi que des moyens d'autodéfense.*
- *Jour 3 : retour sur les notions vues la veille, identification des parties du corps, mises en situation de touchers désagréables et mise en situation avec une personne de confiance.*

AU BESOIN :

Expliquer que les membres de l'équipe d'animation ne peuvent pas prendre la responsabilité des enfants qui leur seraient confiée, que ce soit pendant ou à la fin de l'atelier. La prise en charge des enfants relève du personnel du service de garde. Pour cette raison, la-le responsable du groupe doit rester avec celui-ci et les animatrices-animateurs ne peuvent s'entretenir « en privé » dans un local avec un enfant.

Lors de l'activité de transition, les organismes ESPACE utilisent l'activité de leur choix : dessins ou activités choisies du cahier d'activités de prévention en complément au programme ESPACE.

3.2 Points techniques pour le bon déroulement des ateliers

Outils suggérés pour dynamiser : MÉMO pour responsable de groupe (8.2)

****ADAPTER CETTE PARTIE À VOTRE RÉALITÉ RÉGIONALE****

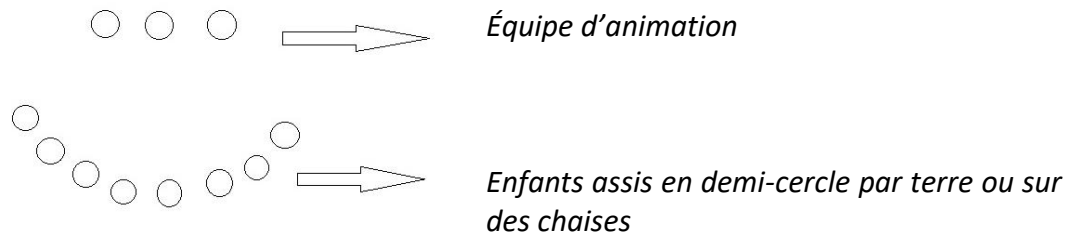
Afin de contribuer au bon déroulement de l'atelier ESPACE, dans votre groupe, nous demandons à chaque éducatrice-éducateur de respecter les directives suivantes :

- *Vérifier si l'heure de l'atelier dans votre groupe vous convient, c'est-à-dire que celui-ci ne se déroule pas durant votre pause ;*
- *Les ateliers préscolaires se déroulent sur trois jours consécutifs, à raison d'environ 30 minutes d'animation, suivi d'une période de jeu libre (jour 1) et de rencontres postateliers (jour 2 et 3). Prévoir un total d'environ 45 minutes par jour d'animation.*
- *Permettre à tous les enfants de participer à l'atelier. Si un enfant est absent lors de l'atelier dans son groupe ou s'il arrive plus tard, il pourra être intégré dans un autre groupe, idéalement du même âge.*
- *Informar l'équipe ESPACE de toute situation qui pourrait avoir un impact sur le bon déroulement de l'atelier lors de notre venue dans votre groupe (ex. hypersensibilité au bruit, besoin de bouger, besoin d'accompagnement, situation particulière vécue par les enfants, etc.).*

AVANT L'ATELIER DANS VOTRE LOCAL :

- *Prévoir l'aménagement physique de votre local de façon à ce que l'on puisse asseoir les enfants et l'équipe d'animation en demi-cercle par terre (ou sur des chaises).*

Exemple de disposition du groupe :



DURANT L'ATELIER

- *Accorder quelques minutes, à l'extérieur du local, à un membre de l'équipe d'animation en début d'atelier afin de lui donner les informations suivantes : les absences, votre participation ou non au jeu de rôle de l'adulte de confiance, etc.*
- *Éviter d'intervenir au sujet de la discipline, à moins qu'une animatrice-animateur vous le demande.*
- *Observer bien les enfants pendant l'atelier. Puisque vous les connaissez, vous pourriez remarquer des réactions qui demandent de l'attention.*
- *Accompagner un-e enfant qui déciderait de quitter l'atelier, jusqu'à un endroit sécurisant.*
- *Faciliter l'observation de l'atelier, dans votre local, aux autres membres du personnel et en informer l'équipe d'animation. Une seule personne supplémentaire est souhaitable afin de préserver l'ambiance habituelle du groupe.*
- *Prévoir le matériel pour le dessin suite à l'atelier.*

APRÈS L'ATELIER

- *Remplir et remettre à l'équipe d'animation (ou à la direction) votre évaluation de l'atelier ainsi que les dessins des enfants.*
- *Pour toutes situations problématiques, afin d'y trouver une solution ensemble, n'hésitez pas à contacter l'équipe ESPACE, la direction de votre milieu ou la coordination d'ESPACE au bureau.*
- *Maintenir les acquis des enfants en prévention et revenir sur les notions du programme ESPACE en utilisant le cahier d'activités en complément au programme ESPACE pour le personnel éducatif ainsi que le cahier d'activités remis à chaque enfant.*

3.3 Cahiers d'activités en complément au programme ESPACE

Nous avons conçu des cahiers remplis d'activités et complémentaires au programme ESPACE qui s'intègre bien dans le développement global de l'enfant. Tous les cahiers d'activités (enfants et personnel éducatif) sont disponibles sur le site Web ESPACE.

Cahiers destinés aux enfants

Il est remis à chaque enfant ayant participé à l'atelier afin qu'ils puissent le ramener à la maison.

Cahiers destinés aux adultes

En ce qui concerne le cahier d'activités en complément au programme ESPACE pour le personnel éducatif, les activités qui sont proposées permettent le développement de l'enfant, dans les dimensions suivantes : physique et motrice, affective, sociale et morale, cognitive et langagière.

Activités à faire après l'atelier

Présenter quelques activités pouvant être réalisées en groupe après l'atelier, juste assez pour donner une idée de la façon dont le cahier est structuré, mais sans entrer dans les détails. Par exemple : l'activité de la lecture animée ainsi que les questions suggérées.

4. Quand un enfant est victime de violence

Objectifs :

- Conscientiser les adultes aux indices de stress et à la possibilité que l'enfant ait été victime de violence.
- Démystifier l'intervention auprès des enfants.
- Informer les adultes des ressources existantes, les responsabiliser face à l'importance de se mobiliser pour chercher l'aide nécessaire.

Si votre organisme décide d'ajouter le bloc Recevoir les confidences et accompagner l'enfant lors d'une situation de dévoilement, cette section sera retirée de l'atelier de base afin d'éviter les répétitions.

4.1 Pistes pour vérifier si un enfant est victime de violence

Outil suggéré pour dynamiser : Tableau comparatif des changements de comportement (5.2)

Des changements soudains et persistants dans le comportement d'un enfant sont souvent l'indice que quelque chose ne va pas. C'est notre rôle d'adulte de vérifier ce qui se passe et d'offrir notre aide.

Certains enfants se confient facilement, d'autres peuvent garder le silence ou mentir pour différentes raisons :

- par peur de ne pas être crus;
- par crainte des représailles;
- par sentiment de culpabilité;
- pour protéger l'agresseur.

Attention aux étiquettes ! Les enfants qui mentent ont parfois besoin d'aide et deviennent des proies faciles pour les agresseurs, convaincus qu'ils ne seront pas crus s'ils demandent de l'aide. Il se peut aussi que ce soit un besoin d'attention à combler ou un tout autre besoin. De plus, il est important de regarder au-delà du comportement de l'enfant.

AU BESOIN :

- Vous pouvez remettre aux participantes-participants la feuille du complément d'information parlant du MENSonge (p.18).
- Pour les personnes intéressées à avoir la liste des indices de stress chez les enfants, l'organisme peut en offrir des copies à prendre sur la table (voir section « Complément d'information ») ou référer les gens au guide : « *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant, Quand et comment signaler?* » aux pages : 9 pour l'abandon, 11 pour la négligence, 12 pour les mauvais traitements, 13 pour les « abus sexuels », 15 pour les abus physiques, 16 pour les troubles de comportements sérieux.
- Le guide est disponible en format Web au : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-838-03F.pdf>

4.2 Quand un enfant se confie à vous

Certains problèmes confiés par les enfants peuvent nous sembler petits. Pour l'enfant, peu importe le problème, la situation est importante. Nous devons accorder à chaque confiance l'attention nécessaire afin d'aider l'enfant du mieux que nous pouvons.

Outil suggéré pour dynamiser : Pièce de Guy (6.5)

Grandes lignes basées sur le développement du pouvoir d'agir des enfants :

- Commencer par mettre l'enfant à l'aise en l'**écoutant** dans un **endroit calme et discret**.
- Se placer au **niveau de l'enfant** physiquement et verbalement.
- **Croire** ses confidences **sans** porter de **jugement**, ex : les enfants qu'on étiquette menteurs ou de manipulateurs... Allons voir plus loin, que cache le mensonge.
- Dans la mesure du possible, **contrôler vos réactions**. Cela contribuera à calmer l'enfant, sinon, dire à l'enfant que votre colère n'est pas dirigée contre lui.
- **Rassurer** l'enfant, ex : tu as bien fait d'en parler, c'est courageux de ta part, tu as le droit de te sentir en sécurité, ce qui t'arrive n'est pas de ta faute.
- **Valider ses émotions** sans lui suggérer les vôtres.
- **Demander à l'enfant** comment je peux l'aider et quelles sont **ses idées** pour résoudre le problème. Cela lui redonne du contrôle sur la situation (**pouvoir d'agir**).
- Laisser l'enfant donner sa version des faits **sans l'influencer**. À mesure que la confiance grandira, vous en saurez davantage.
- Respecter son **rythme**, poser des **questions ouvertes** et simples (qui, quoi, quand, où)
- Respecter le caractère **confidentiel** du témoignage de l'enfant, mais ne faites **pas de promesses** que vous ne pourrez tenir.

Comment accompagner l'enfant

- *Établir, avec l'enfant, un plan d'action.*
- *Apporter du support tout au long de la démarche.*

Si la sécurité de l'enfant est compromise

- *Vérifier le temps de réaction. Y a-t-il peu ou beaucoup de temps pour réagir ?*
- *Si l'enfant est en danger, expliquer la suite des choses, que d'autres personnes seront probablement impliquées.*
- *Pendant cette période difficile, l'enfant aura besoin de gens pour le réconforter.*
- *Faites savoir à l'enfant que vous ne l'abandonnez pas, qu'il aura l'aide nécessaire : si ce n'est pas la vôtre, ce sera celle d'une autre personne.*

4.3 Ressources

Outil suggéré pour dynamiser : cercle des ressources (7.2)

Aller chercher l'aide de notre entourage ou auprès de certains organismes, au besoin, c'est important. Il est possible de le faire sans mentionner le nom de l'enfant afin de respecter le caractère confidentiel de la vie privée. Mais qui peut nous aider lors d'un dévoilement ?

Selon le temps qu'il vous reste, présenter quelques ressources régionales ou provinciales qui vous semblent importantes à faire connaître. Par exemple, des ressources d'aide spécifiques pour les enfants, qui sont accessibles financièrement, etc.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les professionnels travaillant auprès des enfants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde, les enseignantes-enseignants, les employés-es des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les policiers doivent signaler au DPJ toutes situations visées par la LPJ.

AU BESOIN :

La Loi sur la protection de la jeunesse stipule :

Si vous soupçonnez qu'un enfant ou un jeune de votre entourage est victime de violence physique ou sexuelle, vous devez signaler sans tarder la situation à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région, même si vous jugez que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation. C'est à la DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats.

Si vous croyez qu'un enfant ou un jeune de votre entourage vit une situation de négligence grave, d'abandon, de mauvais traitements psychologiques (dénigrement, menaces, rejet affectif, isolement, exploitation, exposition à la violence conjugale, etc.) ou qu'il a de sérieux problèmes de comportements (abus de drogues, tentative de suicide, fugue, délits, etc.), vous pouvez signaler la situation à la Direction de la protection de la jeunesse de votre région.

De plus, tout adulte a l'obligation d'apporter l'aide nécessaire à un enfant qui désire signaler sa situation ou celle de ses frères et sœurs ou d'un autre enfant qu'il connaît (article 42 de la loi sur la protection de la jeunesse).

5. Conclusion et évaluation

Objectifs :

- Sensibiliser les adultes à l'importance de s'impliquer.
- Permettre à l'organisme d'avoir la rétroaction des participantes-participants au sujet de l'atelier afin de pouvoir s'ajuster, au besoin.

5.1 Conclusion

Les adultes ont le pouvoir de changer les choses par des paroles et des actions parfois très simples. Juste par leur présence attentionnée, nous pouvons devenir une personne significative et faire la différence dans la vie d'un enfant.

5.2 Évaluation

Nous apprécions que vous preniez quelques minutes pour remplir la feuille d'évaluation (*outil 9.2*). Vos commentaires sont très importants, cela permet de nous ajuster, au besoin.

Nous vous remercions pour votre participation !

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez aussi nous joindre au bureau pour du soutien concernant toutes situations.